

- **Hors classe**

41 promus, le barème du dernier promu est de 40.500.

Dans sa déclaration liminaire, SUD éducation a réaffirmé son opposition à ce système et a réclamé un avancement pour tous au rythme le plus rapide.

- **Appels à candidatures**

- ITTEP JEAN LAPORTE antenne délocalisée d'Issoire : Natacha Heitmann-Costa à TP
- ITTEP JEAN LAPORTE antenne délocalisée de Clermont-Fd : Pascale Noalhat à TD
- CLIS dysphasie à l'Ecole Élémentaire Jean Jaurès (Clermont-Ferrand) : Sylvie Grenon à TD.
- Unité locale de l'enseignement au centre de détention de RIOM : Diallo Gloria en AFA (délégation rectorale) pour 1 an.
- ESHM Chanteranne Clermont-Ferrand : Chrystelle Bas à TP
- Soutien linguistique J.Valles: Régine Dumas à TD (*sous réserve car Régine Dumas avait envisagé une décharge syndicale à 25% (SNUipp), elle doit y renoncer si elle prend ce poste, l'IA l'a interrogée en ce sens.*)
- Coordonnateur enseignant du dispositif Relais : Olivier Frédérick en AFA (délégation rectorale pour 1 an)
- Psychologue scolaire AMBERT à TD : candidature non recevable (en formation pour l'obtention du diplôme requis)
Le poste est donc toujours vacant, il faudra trouver un moyen d'assurer la couverture de ce secteur, il est envisagé qu'exceptionnellement, l'appel à candidature soit doublé d'un courriel à tous les collègues détenteurs du diplôme de psy scolaire.
- Conseiller Pédagogique EPS AMBERT : Dominique Hiberty à TP
- Conseiller Pédagogique Clermont-ville : Fournet-Fayas Christine à TD
- Poste à Contrainte Particulière (*formation initiale et continue + gestion d'une base de ressources départementale*) – Circons.de CLERMONT GERGOVIE : Régine Chaput
- Conseiller Pédagogique Clermont Gergovie: remplacement numérique à pourvoir.

- **EVS, AVSi**

Fin de contrat : tous les AVS-i ayant-droits ont reçu un courrier d'information, les familles ont été interrogées sur leur souhait (continuité avec la même personne ou non), les associations ont été interrogées sur la possibilité de signer une convention.

Monsieur Léotoing déplore que les consignes syndicales entraînent de nombreux CA à refuser les validations d'emplois d'EVS et fassent courir le risque d'une rupture d'accompagnement pour les enfants handicapés ; nous rappelons que ce que nous contestons est le statut de ces emplois et non leurs fonctions.

-

- **2^{ème} phase du mouvement**

318 collègues ont eu un poste.

68 ont une affectation différée (1 à 50 % et 67 à 100%)

Il reste 2 postes vacants : 2 postes à 75%

➤ **Ineat/exeat**

- **EXEAT** : 10 demandes

2 collègues ont obtenu leur ineat dans le département demandé : Territoire de Belfort, Pyrénées Atlantiques.

4 échanges possibles : Eure et Loir, Nord, Côte-d'Or, Haute-Loire.

- **INEAT** :

- 110 demandes hors académie : 70 pour rapprochement conjoint, 27 pour convenances personnelles (état des exeats : 10 refusés, 18 en attente et 9 accordées), 3 PES.

- 76 demandes dans l'académie dont 8 PES (6 du Cantal, 2 de l'Allier): 15 du Cantal (12 rapprochements conjoint dont 1 avec dossier médical , 3 convenances personnelles), 48 de l'Allier (dont 2 travailleurs handicapés), 5 de la Haute-Loire (dont 2 rapprochements conjoint)

Les situations seront étudiées lors de la CAPD du 30/08.

Les demandes pour rapprochement de conjoint seront prises en compte même tardivement.

➤ **Ecole élémentaire Jean Jaurès.**

- Section internationale : une rumeur faisait état d'un projet de déplacement de cette section à Nestor Perret, il n'en est rien. Le projet est la création d'une 2^{ème} section si la demande est réelle en terme d'élèves , le choix du lieu s'est porté sur Nestor Perret pour des raisons matérielles (locaux disponibles, équipements en place) et présence de personnes ressources sur cette école.

➤ **Retraite au 1^{er} juillet**

Rappel : les collègues concernés ne peuvent être dans leur école que comme intervenants extérieurs. Ils seront remplacés.

➤ **Couplage des compléments d'IMF** transmis aux modulateurs pour la réunion d'attribution des affectations le 05/07/2011.

mi-temps annualisés : seuls 2 collègues n'ont pas pu trouver un terrain d'entente, l'un reprend donc un temps plein sur son poste (Jean Laporte), l'autre (sans poste) choisit un 50% traditionnel.

➤ **Gel du congé formation** : Il est demandé que les candidatures refusées cette année soient prioritaires à la rentrée 2012/2013...Affaire à suivre, ceci sera rediscuté